



EXAMEN SUR DOSSIER DES CANDIDATS NON RESIDANT EN FRANCE ET CANDIDATS FRANÇAIS D'OUTRE-MER

Cette demande concerne uniquement les candidats résidant à l'étranger qui ne pourront pas se déplacer lors des épreuves de l'examen d'entrée des 24, 25 et 26 avril 2012 à Rennes.

Le dossier de candidature doit être adressé au secrétariat de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne - 34 rue Hoche - 35000 RENNES, avant le 2 avril 2012, accompagné des documents suivants :

Documents administratifs

- * un formulaire d'inscription
- * une photocopie du diplôme du baccalauréat (et éventuellement des autres diplômes obtenus) ou du diplôme équivalent obtenu avec la mention d'équivalence au baccalauréat traduit en français. La traduction doit être effectuée par un traducteur assermenté et certifiée conforme au titre original.
- * un certificat de niveau en français : TCF au niveau B1
- * un chèque d'un montant de 55 euros à l'ordre de 'le Régisseur de l'EESAB'.

Dossier personnel

- * une lettre de motivation détaillée en français
- * un curriculum vitae détaillé en français
- * un dossier comportant une sélection de travaux personnels ou des reproductions de ces travaux (10 maximum d'un format maximum de 21x29,7 cm). Le dossier plastique doit être accompagné d'une note du candidat expliquant l'origine et la nature des travaux présentés, l'analyse que fait le candidat de ses travaux. Le candidat doit certifier que ses travaux ont bien été réalisés par lui-même.
- * une lettre de recommandation faisant apparaître le nom et la fonction du signataire ainsi que ses coordonnées (adresse, téléphone, e-mail). Elle doit préciser la période pendant laquelle le signataire a connu le candidat, les conditions de leurs échanges. Le signataire doit préciser les raisons pour lesquelles il approuve la candidature de l'étudiant, les éléments qui lui semblent constituer les bases de sa motivation et attester du fait que les documents présentés dans le dossier sont bien le fruit du travail personnel du candidat.